



## MAIRIE DE NUITS-SAINT-GEORGES

### EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE

N° 22/2025

**Objet : stationnement interdit rue Julie GODEMET**

**Le Maire de la Commune de NUITS-SAINT-GEORGES,**

**Vu le Code de sécurité intérieure** et notamment ses articles L 131-1 et L 131-2 et suivants sur les pouvoirs de police du Maire,

**Vu le Code de la Route,**

**Vu l'arrêté interministériel** du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

**Vu l'instruction ministérielle** sur la signalisation routière approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

**Vu la demande présentée par l'entreprise GEAY,**

**En raison de l'intervention d'un camion toupie et pour des raisons de sécurité,**

### **ARRÊTE**

**ARTICLE 1** : En raison de travaux au 2 rue Julie GODEMET, le stationnement sera interdit sur les 3 emplacements rue Julie GODEMET le 22 janvier 2025 de 8H à 12H.

**ARTICLE 2** : La signalisation nécessaire sera mise en place par les services municipaux et l'entreprise chargée des travaux.

**ARTICLE 3** Madame le Directeur Général des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Nuits-Saint-Georges

Monsieur le Responsable de la Police Municipale

Monsieur le Responsable de l'entreprise GEAY

Fait à Nuits-Saint-Georges, le 13 janvier 2025.



Alain CARTON